

EDITO

Selon un rapport de l'O.M.S. (Organisation Mondiale de la Santé), 60% des décès annuels mondiaux concernent des maladies dites non transmissibles telles que les maladies cardio-vasculaires, le diabète ou certains types de cancers. L'augmentation alarmante de ces maladies constitue désormais un enjeu de santé publique mondial.

Une alimentation déséquilibrée et la sédentarité comptent parmi les causes principales de ces maladies. Elles représentent une charge économique de plus en plus importante pour les états membres. L'O.M.S. demande que les états prennent des mesures dans ce domaine, en réduisant la commercialisation des aliments susceptibles d'induire ces maladies et en déconseillant la consommation régulière d'aliments très caloriques, riches en graisses, en sucre et en sel. Cela a notamment débouché sur la mention « Manger, bouger... » accompagnant de nombreuses publicités.

Une bonne nutrition pendant la petite enfance joue un rôle important dans la prévention de ces maladies. Bien se nourrir est une garantie durable de santé et de développement harmonieux.

L'évolution de la société a imposé des changements de mode de vie. Dans les familles, les femmes travaillent

souvent autant que les hommes, quelquefois loin du domicile. Les mères sont nombreuses à se retrouver chefs de famille assumant seules les enfants, les tâches de la maison, les devoirs, avec parfois de petits revenus. Le temps prévu pour la préparation du repas peut être de plus en plus réduit et le budget alimentaire très serré. Dans ces conditions, il peut sembler légitime d'avoir recours à une alimentation vite prête mais peu diététique, à tolérer le grignotage, deux comportements pourtant à la longue néfastes pour la santé.

C'est pourquoi, en tant que municipalité en charge du déjeuner de la cantine de l'école publique nous nous sentons une responsabilité et une obligation à réfléchir sur ce sujet.

Lors d'une réunion, nous avons élargi la démarche de réflexion à tous les établissements scolaires de la commune et pensé qu'il pourrait être riche d'informations de partager une soirée sur la question de l'alimentation ouverte à tous, les parents, les professionnels, et tous ceux que le sujet intéresse. Cette soirée publique, animée par Anne-Sophie Huchet, diététicienne a eu lieu le jeudi 12 mai dernier.



Notre initiative est loin d'être isolée. Le pays de Vitry, la Région Bretagne, se sont inscrits dans des programmes de sensibilisation à une meilleure nutrition, constituée le plus possible de produits frais, avec une volonté de favoriser le développement des circuits courts afin que les habitants du territoire bénéficient des productions locales issues de nos terroirs.

Nous souhaitons vivement, en laissant chacun libre de ses choix, convaincre le plus grand nombre de la nécessité de changer peu à peu certaines habitudes pour la santé de tous.

Françoise Lacheron
Membre de la Commission Affaires scolaires

Prochaine parution : Lundi 20 juin

PRATIQUE

► **MAIRIE : 02 99 47 90 25**
Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h et le samedi de 9h à 12h

► **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :**
02 99 47 83 12 (Sandrine DORGÈRE)

Ouverture :
Lundi : 16h30-17h30 ; Mardi : 16h-18h
Mercredi : 10h-12h et 14h30-16h30 ;
Vendredi : 10h30-12h et 16h30-17h30 et Samedi : 10h-12h

► **FOYER JEUNES « LE SKWATT » :**
06 15 19 79 41 ou 02 99 47 86 75 (Anne-Hélène DESRUJES)
Ouverture le mercredi et le samedi 14h/18h30, le vendredi 20h/22h30

► **CENTRE DE LOISIRS « MOMENT'FOLIE » :** 02 99 47 80 05
Tous les mercredis de 8h30 à 17h30 - Garderie matin et soir de 7h30 à 18h30
E-mail : mom-ent-folie@live.fr
Permanences le mardi soir sauf vacances de 18h à 20h pour renseignements et inscriptions

► **SYNDICAT D'INITIATIVE :**
Tél. : 02 99 47 84 37
E-mail : si.martigne-ferchaud@wanadoo.fr

► **ÉTINCELLES AQUATIQUES :**
Tél. : 02 99 47 83 83 - email : etincellesaquatiques@live.fr
Tous les mercredis et vendredis de 10h à 12h Place Ste-Anne

► **DÉCHETTERIE :**
Ouverture le lundi : 14h-18h et le samedi : 8h30-12h30 le jeudi de 13h30 à 18h30

► **CONSEILLER GÉNÉRAL DU CANTON :**
(Jean-Claude BLOUIN)
Le 1^{er} lundi du mois de 15h à 17h à la Mairie (sur rendez-vous au 02 99 47 74 07)

► **ARCHITECTE CONSEIL :**
(Laurent MANNEHEUT)
Le vendredi 10 juin de 10h à 12h à la Maison des permanences sur rendez-vous au 02 99 47 90 25.
Pas de permanence en juillet et en août.

► **PERMANENCES OPAH :**
Le 4^e vendredi du mois de 10h à 12h
Maison des permanences (sans rendez-vous)

► **PERMANENCES MSA :**
JANZÉ : (6 rue du Docteur Doux)
Ouverture les mardis et mercredis de 9h à 12h et de 14h à 17h
Accueil sur rendez-vous le vendredi de 9h à 12h.
La Guerche-de-Bretagne (Maison de Pays de La Guerche-de-Bretagne) : les 1^{er} et 3^e mardis de chaque mois

► **MISSION LOCALE :**
Tous les mardis de 9h30 à 12h30 à la Maison des permanences, sur rendez-vous.
Contact à la Maison du Développement à Retiers (02 99 43 64 87)

► **ASSISTANTE SOCIALE DE LA D.A.S.S. :**
(Michelle POUSSIER)
Tous les jeudis de 9h à 12h à la Maison des permanences (sur rendez-vous au 02 99 47 57 80)

► **POINT INFORMATION JEUNESSE :**
Tous les samedis de 10h à 12h à partir de mai, à l'étage de la bibliothèque de Martigné-Ferchaud.

► **CONSEILLER SOCIAL EN GÉRONTOLOGIE :**
(Madame HELEINE)
Le 2^{ème} vendredi du mois de 10h à 12h au Centre Social de La Guerche-de-Bretagne et le 4^{ème} mardi du mois de 10h à 12h à la Mairie de Retiers.

► **MÉDECIN C.H.S.P. :**
1 lundi sur 2 (après-midi) à la Mairie de Retiers ou de Janzé.

► **CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE :**
Tous les mercredis de 9h à 11h à la maison des permanences.

► **CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :**
La Guerche-de-Bretagne : Tous les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 16h (sauf vacances scolaires) au centre social.
Retiers : Tous les mardis de 14h à 16h à la mairie.
Châteaubriant : de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.

► **C.A.R.S.A.T. BRETAGNE (ex CRAM) :**
Le 2^{ème} et 4^{ème} lundi du mois de 9h à 12h et de 14h à 16h au Centre Social de La Guerche-de-Bretagne (sur rendez-vous au 0 821 10 35 35).

► **MAISON MÉDICALE DE GARDE :**
02 99 43 44 45
12, rue Louis Pasteur – 35240 RETIERS
Semaine : 20h à 24h
Week-end : Samedi à partir de 12h jusqu'à dimanche 24h. Après 24h appeler le 15.

► **PHARMACIE DE GARDE :**
Pour connaître les pharmacies de garde, composez le : **32 37**

► **GENDARMERIE :**
Brigade de Retiers : 02 99 43 51 05
Brigade de La Guerche : 02 99 96 22 26

► **CABINET VÉTÉRINAIRE PULL-GRIGNON :**
5, contour de l'Église - MARTIGNÉ-FERCHAUD 02 99 47 90 66

Délibérations du Conseil municipal du 11 mai

- Approbation de la modification du P.L.U
- Institution d'un forfait de redevance assainissement en cas d'usage d'eau non prélevée sur le réseau public avec rejet au réseau d'assainissement collectif
- Décision modificative n°1 : adoption d'une nouvelle annexe relative à l'état de la dette
- Décision modificative n°2 : virement de crédits (sous réserve)
- Autorisation de poursuite.
- Personnel communal : modification du tableau des effectifs.
- Cinéma Le Restéria (Retiers) : demande de subvention.
- Réalisation du profil des eaux de baignade : demande de subvention à l'agence de l'eau.
- Ouverture conditionnelle d'un emploi à l'école « Le jardin des mots »
- Modification des statuts de la CCPRF

Le compte-rendu du Conseil est consultable sur le site internet de la commune et en mairie.

Rappel Puits et forages privés : déclarations obligatoires

Les particuliers qui prélèvent de l'eau pour un usage familial par le biais d'un forage ou d'un puits **doivent obligatoirement déclarer ces ouvrages en Mairie**, et ce afin de permettre un meilleur contrôle environnemental et sanitaire de l'eau.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a introduit l'obligation de déclarer en mairie les ouvrages domestiques, existants ou futurs, et a conféré aux services de distribution d'eau potable la possibilité de contrôler l'ouvrage de prélèvement, les réseaux intérieurs de distribution d'eau ainsi que les ouvrages de récupération des eaux de pluie.

Pratique : les différents formulaires et imprimés sont disponibles sur le site internet du Ministère de l'écologie à l'adresse suivante :

www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-forages-domestiques

Information à nos lecteurs

Un problème de distribution indépendant de notre volonté vous a probablement empêché de recevoir « L'Étang de le dire » n°24 (mai 2011). Nous mettons tout en œuvre pour que ce type de dysfonctionnement ne se reproduise plus à l'avenir et nous avons demandé à notre prestataire (Adrexo) d'être vigilant. Pour celles et ceux qui le souhaitent quelques exemplaires du dernier numéro sont encore disponibles en mairie.

Des défibrillateurs à Martigné : pourquoi, comment ?

Pourquoi la municipalité s'est-elle saisie de cette question ?

En France, entre 40 000 et 60 000 personnes décèdent chaque année à la suite d'un arrêt cardiaque.

On constate que le délai d'intervention des équipes d'urgence est en moyenne de 7 à 8 minutes. Mais on sait également que la défibrillation (la défibrillation consiste à délivrer un courant électrique dans le cœur) devrait être réalisée dans les 5 premières minutes suivant l'accident cardiaque, chaque minute de perdue représentant 10 % de chances de survie en moins ! Le massage cardiaque augmente les chances de survie de 6 à 9%. Le défibrillateur automatique les augmente de 30%. Les deux combinés les augmentent de 50 à 75%, c'est énorme !

Le taux de survie après un arrêt cardiaque est estimé à seulement 2 ou 4% en France contre 20 à 50 % aux Etats-Unis où des défibrillateurs automatisés externes sont mis à la libre disposition du public.

Les autorités ont donc pris la mesure du problème et... Le Décret n°2007-705 du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes (DAE) par des personnes non médecins et modifiant le code de la santé publique stipule que « toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe répondant aux caractéristiques définies à l'article R. 6311-14 du même décret ». Une partie du personnel communal a d'ores et déjà suivi une formation aux premiers secours au cours de laquelle ils ont pu être formés à l'utilisation de l'appareil. D'où une prise de conscience de la nécessité de multiplier sur le territoire des points d'accès à ces défibrillateurs, en commençant à l'échelle locale : l'investissement de ces appareils est mineur comparé à la possibilité de sauver la vie d'une seule personne.

Comment ces défibrillateurs vont-ils être déployés sur la commune ?

Si le rôle des collectivités locales est de rendre accessibles les défibrillateurs automatisés externes dans les lieux de vie à forte fréquentation (lieux de travail, centres commerciaux, centres sportifs, aéroports et gares, transports en commun...), chaque commune est libre dans la démarche à mettre en œuvre pour s'équiper en défibrillateurs. Le premier défibrillateur, fourni par la société Defibtech, sera installé à la salle des Maitres Beurriers. L'objectif sera de poursuivre le déploiement sur d'autres lieux stratégiques (salle des sports, mairie...)

Et par la suite ?

Il s'agira d'informer et de former les personnels puis le grand public : Il est préférable que l'installation des défibrillateurs soit accompagnée d'un dispositif de formation ou d'incitation à la formation aux gestes qui sauvent, afin qu'un maximum de personnes sache les utiliser. Nous savons que cette étape est cruciale pour permettre une mise en œuvre optimale de ce projet sur le terrain, nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Communiquer : C'est le but de cet article, d'autres informations viendront au fur et à mesure de l'avancement de ce projet et du déploiement des défibrillateurs. Nous désirons expliquer la démarche, vous donner toute visibilité sur les lieux d'implantation et sur le fonctionnement de ces défibrillateurs.

C'est dans ce cadre qu'une réunion d'information au public, en présence de la société Defibtech, est prévue le mardi 7 juin à 20h à l'espace des Maitres Beurriers. Nous comptons sur votre participation active !

Fin des travaux de plantation

Le programme Breizh Bocage a permis de planter 10000 arbres sur l'hiver 2010-2011.

Ces plantations protégées avec de la paille de lin seront entretenues de juin à août 2011.

Pour réaliser ces travaux d'entretien, vous devez faire la demande auprès de Mr JOUANOLLE (02 99 43 44 17)

Ce programme de plantations est prolongé jusqu'à l'hiver 2013-2014. Si vous souhaitez réaliser de nouveaux travaux bocagers sur vos parcelles, n'hésitez pas à contacter le service environnement de la communauté de communes.

Dans tous les cas veuillez contacter Monsieur JOUANOLLE.



Dispositif d'aide à la préservation du petit patrimoine bâti

Vous êtes propriétaire d'un élément de petit patrimoine (fours à pain, puits, lavoirs, moulins, soues à cochons, loges domestiques) et vous souhaitez le mettre en valeur...

Sachez que la Communauté de Communes au Pays de la Roche aux Fées (CCPRF) propose depuis 2007 un dispositif d'aide à la restauration du petit patrimoine à destination des propriétaires privés, avec soutien technique et financier pour sensibiliser sur l'intérêt de ce patrimoine, témoin majeur du caractère rural et agricole de notre territoire.

Détail du dispositif :

► Une aide financière

Par une subvention pour la restauration du petit patrimoine construit avant 1948, à savoir les fours à pain/fournils, puits en pierres, lavoirs, moulins à eau/à vent, soues à cochons et loges domestiques, à hauteur de 25% du montant HT des travaux ou des matériaux plafonnée à 2 000 €.

► De la sensibilisation et de la valorisation

Par le recensement entre 2008 et 2010 de ces éléments de petit patrimoine sur les 19 communes de la CCPRF. Ce recensement n'est pas exhaustif et vous êtes peut-être propriétaire d'éléments non répertoriés et que vous aimeriez nous faire connaître (cf carte de votre commune au verso).

► Une aide technique

Par une formation ouverte cette année aux propriétaires privés de petit patrimoine. Celle-ci se déroulera en novembre 2011 à travers 1 à 2 jours de sensibilisation aux techniques de restauration du petit patrimoine et d'initiation au rejointement de maçonnerie.

Pour plus d'informations sur ce dispositif, veuillez contacter votre mairie ou le service habitat de la Communauté de communes :

Tél : 02 99 43 64 87
www.cc-rocheauxfees.fr

Point Information Jeunesse : des permanences à Martigné-Ferchaud !

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la communauté de communes Au Pays de La Roche aux Fées s'est dotée d'un Point Information Jeunesse communautaire itinérant. Cette structure s'adresse essentiellement aux jeunes âgés de 16 à 25 ans.

Lieu d'information, le PIJ offre une première réponse à toutes les questions sur l'emploi, les jobs saisonniers, les études, les loisirs, les vacances, la santé, leurs droits et devoirs...

Des permanences seront données à Martigné-Ferchaud, à la bibliothèque place Sainte Anne, chaque samedi du 30 avril au 9 juillet de 10h à 12h.

Pour plus d'informations, contacter Corinne DARRORT ou Marine BOSMANS, animatrices-informatrices du Point Information Jeunesse au 02 99 47 46 83.

WIMAX - Frais d'installation offerts

Le Conseil général d'Ille-et-Vilaine a confié par marché public à la société Altitude Infrastructure la mise en place d'un réseau internet performant sur l'ensemble du territoire.

La technologie utilisée, le wimax, est de type hertzien et nécessite l'installation d'une antenne sur les habitations.

Altitude Infrastructure a décidé d'offrir, dans la limite de 250 euros, les frais d'installation pour les nouveaux clients qui ont souscrit un contrat auprès d'un des fournisseurs d'accès habilités.

Contact : Altitude Infrastructure - Sophie LEMAITRE
Tél. : 02 22 74 02 60 - Mail : contact35@altitudeinfra.fr

Skwatt



Les vacances de février et d'avril ont permis à de nouveaux jeunes de rejoindre le groupe du Skwatt, de découvrir les animations et les partenariats.

Les rencontres avec les résidents du Foyer de Vie continuent, les nouveaux arrivants, après l'accueil chaleureux des résidents et des animateurs, découvrent le refuge à papillons et visitent la ferme, guidés par les habitués des lieux. Ces jeunes ont également profité des sorties organisées en partenariat avec REAJ (Réseaux des espaces d'animation jeunesse), et ont découvert le karting et le canoë-kayak avec les jeunes de Retiers et Janzé.

Le SKWAT et REAJ continuent ce partenariat cet été avec un programme :

Des mini camps

► Bivouac en vélo pour les 10-14 ans sur la communauté de communes

► Camping au festival des quartiers d'été à Rennes pour les 14-18 ans

Des sorties tous les jeudis

► sortie au Festival des tombées de la nuit,

► sortie plage à la Baule et au parc d'attraction l'Ange Michel bien connu des jeunes.

Parents et jeunes, vous êtes invités à l'assemblée générale de l'asso du Skwatt qui aura lieu le **vendredi 27 mai à 19h30** au local jeune. A cette occasion le bilan de l'année écoulée vous sera présenté et nous pourrions échanger sur les projets à venir. Un barbecue dans la cour du local clôturera cette soirée.

Rappel : Le Skwatt est ouvert à tous les jeunes à partir de 12 ans, l'adhésion est de 13€ pour l'année scolaire. Les jeunes intéressés sont invités à venir au Skwatt durant les heures d'ouverture.

Inauguration du parc éolien

La société P&T Technologie vous invite à l'inauguration du parc éolien « Les douves des épinettes », sur les communes de Martigné-Ferchaud et Retiers, **Samedi 18 juin de 10h à 18h** auprès des éoliennes.

Le pied d'une éolienne sera ouvert au public et notre équipe sera présente pour répondre à vos questions.

Plusieurs associations des communes de Martigné-Ferchaud et Retiers sont associées à cette journée.

Venez nombreux nous rejoindre pour que cette journée soit à la fois festive et conviviale !



ZOOM sur...

CCAS et ADMR : deux structures différentes mais des objectifs communs



Le CCAS est un établissement public administratif présidé par le maire

En France, l'action sociale s'est progressivement organisée au fil du temps. Ont existé tour à tour les Bureaux de bienfaisance (créés en 1796), les Bureaux d'assistance (créés en 1823) les Bureaux d'aide sociale (BAS créés en 1953). En le nommant Centre communal d'action sociale en 1986, l'Etat délègue à cette structure une compétence globale dans le vaste champ de l'action sociale et médico-sociale et le fait devenir le moyen par lequel la solidarité publique peut s'exercer.

Les missions et l'organisation d'un CCAS vous ont été présentées sur le bulletin annuel « Les Temps de Martigné, 2009 ». Vous pouvez les retrouver en page 26.

Aujourd'hui, dans notre commune, le CCAS propose plusieurs services d'aide et de maintien à domicile : services ménagers, portage des repas. Quatre salariés assurent 24 services ménagers et portent 20 repas.



L'ADMR est une structure privée associative présidée par un bénévole

En 1945, l'ADMR connaît ses débuts dans le milieu rural quand les fondateurs du mouvement créent un nouveau service pour aider les mères de famille rurale dans leur foyer. « L'aide familiale rurale » est devenue par la suite « travailleuse familiale » et aujourd'hui « technicienne de l'intervention sociale et familiale ».

Le service se diversifie avec l'aide à domicile pour les personnes âgées en 1965 puis avec la création du service d'auxiliaire de vie pour aider les personnes handicapées en 1981.

Aujourd'hui, l'ADMR affirme sa volonté de servir tous les publics. Sa mission première est de permettre aux familles et aux personnes de bien vivre chez elles.

Les missions et l'organisation de l'ADMR vous ont aussi été présentées sur le même bulletin annuel 2009, en page 27.

A Martigné-Ferchaud, depuis 1952 le service n'a cessé de se développer. Actuellement, 17 salariés assurent une aide près de 75 bénéficiaires de tout âge.

Les deux structures deviennent partenaires

Si l'organisation des deux structures diffère, solidarité et proximité sont bien les fondements du projet politique des deux entités. Toutes les deux viennent en aide aux personnes âgées ou handicapées vivant à leur domicile pour leur permettre de mieux vivre au quotidien. Toutes les deux assurent une veille discrète sur le bien être physique et psychologique de la personne aidée.

Considérant ces objectifs communs, des discussions d'abord informelles ont conduit, petit à petit, à une soirée de réflexion menée entre membres des deux entités autour d'animations récréatives. L'ADMR, pionnière en la matière, a déjà organisé deux moments de détente en décembre 2010 et en avril 2011 et en a dressé un bilan très positif. Tous rejoignent cette volonté de rompre l'isolement dont souffrent souvent la personne aidée, tous reconnaissent ce temps comme un moyen de créer le lien social entre personnes du même âge.

Ces points d'accord ont rapidement abouti à un projet de partenariat. Ce dernier permettra de mutualiser les moyens humains, matériels et financiers pour proposer trois rencontres récréatives dans l'année, à la salle des Maîtres Beurriers : en septembre, en décembre, en mars. Seront invités à y participer tous les bénéficiaires des différents services CCAS ou ADMR (services ménagers, portage des repas), les personnes volontaires de la résidence des Loriettes et les quelques personnes qui rejoignent la résidence pour y déjeuner.

D'autres réunions sont prévues pour mener à bien le projet. La prochaine rencontre permettra de préparer l'animation du 22 septembre prochain.

Marie-Paule Després



LA PAROLE DES ASSOCIATIONS

DOUGDI : Assemblée Générale

L'association DOUGDI invite ses adhérents ainsi que tous ceux qui veulent soutenir son action au Burkina Faso, à son assemblée générale qui se déroulera le **Vendredi 27 Mai 2011 à 20h30**, au Centre Social, rue de Gourden à Martigné-Ferchaud.

Cette AG aura un caractère extraordinaire dans la mesure où une modification des statuts de l'association sera examinée. L'ensemble des actions de l'association et des projets sera aussi présenté.

Votre présence, votre avis, vos idées seront les bienvenues.

Association Fonds de Terroir



L'association Fonds de terroir (Cie Patrick Cosnet) vous invite à « Ferme en scène » à l'occasion des 50 ans de la CUMA d'Eancé.

Vendredi 3 juin à 20h au Breil Chevière chez Monsieur et Madame Jean-Claude BOULET.

Patrick Cosnet jouera avec Jacques Montebault la pièce de théâtre : « **d'une seule traite** » suivi du concert de la chanteuse Marielle Dechaume.

Réservation à la Boite à idées à Martigné.

Renseignements au 02 99 47 98 05

Plein tarif: 12€ tarif réduit: 6€ gratuit pour les moins de 12 ans.

Association Oreditous

L'association Oreditous tiendra son assemblée générale annuelle le **mercredi 15 Juin 2011 à 20h30**, salle du centre social, rue de Gourden.

Après l'évocation des traditionnels bilans de l'année écoulée, l'association présentera l'organisation retenue pour l'année 2011/2012 : les différentes sessions d'initiation, les soirées rendez-vous d'Oreditous, etc...

Tous les adhérents de l'association sont invités à cette assemblée générale mais également toutes les personnes qui souhaitent s'informer sur le fonctionnement et les propositions d'Oreditous.

Pour rappel, l'association Oreditous organise des sessions d'initiation à l'informatique afin de pouvoir utiliser les fonctions essentielles : recherche sur internet, messagerie, classement de photos.

L'ancien hippodrome des Gâtellières-Beauvais

M. Raoul Rémi de Gourden, avocat près de la cour d'appel de Rennes, domicilié au château du Breil à Martigné-Ferchaud, fut un grand amateur de chevaux de courses. Il a été à l'origine de cet ancien hippodrome martignolais.



Raoul Rémi de Gourden

Le 15 mai 1892, élu à l'âge de 30 ans, Raoul de Gourden devient le plus jeune maire de la commune. N'est-ce pas l'occasion de faire partager sa passion en créant la même année la société des courses de Martigné-Ferchaud dont il est nommé président. Dans cette fonction, il est assisté de Jean Bridel, négociant, vice-président et de Pierre Henry, trésorier, domiciliés à Martigné-Ferchaud.

Après onze années d'expérience, la société des courses adapte ses statuts à la récente loi du 1er juillet 1901 relative aux associations. Trois commissaires sont nommés : Comte Amaury du Halgouët de Guéméné-Penfao (Loire-Inférieure), vicomte Pierre du Boispean à Saint-Malo-de-Beignon (Morbihan) et Louis Doudet, négociant à Martigné.

Le 18 août 1892, Raoul de Gourden signe un accord avec Jean-Marie Henry, agriculteur à la ferme des Gâtellières-Beauvais, pour l'implantation de l'hippodrome sur la prairie des Gâtellières, étendu aux champs de la Grée, du Grand Pourri et du pré de la Lice. Ces terrains situés au nord de l'agglomération et en bordure de l'ancienne route impériale n° 178 de Caen aux Sables d'Olonne, devenue route nationale n° 178, nécessitent quelques aménagements.

L'agriculteur s'engage donc à tailler les talus, à élaguer les ragosses, à charruer, herser et rouler la piste des courses, les frais de ces travaux restant à la charge de la société. La ville de Martigné-Ferchaud présente aussi un atout non négligeable pour attirer les visiteurs puisqu'elle est desservie par deux lignes ferroviaires : Rennes-Châteaubriant et Vitré-Châteaubriant, ouvertes en 1881.



L'emplacement de l'hippodrome étant bien défini, la société fixe une réunion annuelle tous les derniers dimanches d'août.

Pour les structures de l'hippodrome, la société martignolaise fait appel à Ulysse Denis, entrepreneur de fêtes publiques à Rennes, chargé de la mise en place d'une grande tribune d'une longueur de 35 mètres, de deux tribunes pour le jury et les musiciens, de cabines réservées au pesage et au pari mutuel sans oublier les deux buvettes. Tous les matériaux nécessaires sont acheminés par voie ferrée jusqu'à la gare de marchandises. Le transport est ensuite assuré par Jean Bridel, de la gare au champ de courses. Trois autres cafés sont autorisés à s'installer à proximité des tribunes.

Après 1900, des trains spéciaux sont réservés à partir de Rennes pour permettre aux passionnés de parier sur l'hippodrome des Gâtellières-Beauvais dont la notoriété n'est plus à faire. Le dimanche 26 août 1906, le journal « Ouest Eclair » atteste de la présence de plus de 8 000 spectateurs. Les citadines élégamment vêtues en cette saison d'été aiguisent également la curiosité des gens du pays.

L'accès à l'hippodrome est payant : 1 et 2 francs pour les tribunes ou 25 centimes le pourtour en 1911.

A partir de 1908, un grand concours de pêche est organisé le matin sur l'étang par le syndicat des travailleurs des chemins de fer. Un coup de canon signale l'ouverture et la fermeture de la compétition. En 1910, les dames sont autorisées à participer à ce concours.

Chaque réunion hippique programme, selon les années, à 2 heures de l'après-midi, 5 à 6 courses au trot monté, au galop et un steeple-chase de 3 500 mètres, avec des prix variant de 500 à 800 francs (en 1911) offerts par diverses sociétés de courses et par le conseil général d'Ille-et-Vilaine.

Avant chaque réunion, les engagements peuvent être pris directement soit au domicile de Raoul de Gourden, soit au secrétariat de la société des Steeple-chases, 10 rue Treillard à Paris (8è). Seul le Pari Mutuel de l'Ouest de Nantes est autorisé à fonctionner sur l'hippodrome.

La journée se termine toujours par une retraite aux flambeaux, des feux d'artifice et de Bengale, des concerts. Ces derniers sont donnés par les musiques des Chemins de Fer de l'Ouest de Rennes, de la « Concorde » de Châteaugiron et de la « Sainte-Cécile » de Martigné-Ferchaud.

Après le décès de Raoul Rémi de Gourden le 31 mars 1911, à l'âge de 48 ans, la société des courses de Martigné-Ferchaud poursuit son activité sous la présidence de Charles Doudet, négociant, jusqu'au dimanche 31 août 1913. L'année suivante la Première Guerre mondiale mettra fin définitivement aux courses hippiques de Martigné-Ferchaud.

Le groupe de Toponymie, Histoire & Patrimoine du S.I.
Avril 2011

TEA TIME

Many of us will have noticed the new décor at the bakery in Rue Charles Doudet following the change of ownership. Alongside this change come news that the opening hours have been extended. The shop will now be open from 06.30 hours and will remain open until 19.30 hours.

A new business has arrived in Martigné Ferchaud employing 3 people. The company, JMR Express, supplies components to the bicycle industry and wheelchair wheels.

The <<open day>> season is now in full swing and our public school, <<Le Jardin des Mots>> will be holding theirs from 16.35 to 19.30 on Friday 27 May.

June 1 is Inter-

national Children's Day. This was proclaimed in 1925 at the World Conference for the Well-being of Children, held in Geneva.

Regular readers will not be surprised to hear that, following the change in arrangements for the issue of UK passports, the cost of renewal has been increased to 170 Euros including courier fees.

Travel on Ryanair flights has, yet again, become more expensive. From 4 April they have added a 2 Euro levy to all tickets to cover compensation costs for flight delays and cancellations, flights from Brest and Dinard are affected. They have also increased the charge for checked in bags on their flights, with price bands of 15 kilos and 20 kilos.

The fine, warm weather of April may have had us all dusting off the barbecue and looking forward hopefully to a long hot summer but the news is not all good. During the winter Brittany received only 25 percent of the normal level of rainfall. This lack of replenishment of water resources means

that we all have a part to play in water conservation. Restrictions on water use have already been introduced in 8 regions of France and, if the dry weather continues, we should expect to follow them.

Preparations are under way for the 18th edition of the Etincelles Aquatiques which will be presented this year on 4, 5 and 6 August. Volunteers are needed for a variety of activities, including the distribution of publicity materials in the communes around Rennes. If you have time and/or skills to offer please contact Annie Benard at the office on Wednesdays or Fridays between 10.00hrs and 12.00hrs <02 99 47 83 83> or e-mail etincellesaquatiques@live.fr.

The summer solstice or longest day falls on 21 June this year. However, if you want to keep roses fresh until Christmas, tradition has it that you should pick them on Midsummer's Eve, 23 June.

Linda JAMESON

CALENDRIER Les Temps Forts

MAI

Vendredi 27 : Ecoles Publiques - portes ouvertes

Vendredi 27 : Skwatt - Assemblée Générale - Local jeunes

Vendredi 27 : Dougdi - Assemblée Générale - Rue de Gourden

Samedi 28 : Ecole Maternelle Privée - portes ouvertes

JUIN

Vendredi 3 : Thé Dansant Martignolais - thé dansant Espace des Maîtres Beurriers

Samedi 4 & Dimanche 5 : Tournoi de foot

Lundi 6 : Loisirs des Retraités - concours de palets - Mille Club

Mercredi 8 : Loisirs des Retraités - Club - Salle Sévigné

Jeudi 9 : Atelier Mémoire - Maison des Permanences

Mardi 14 : Collège - spectacle de fin d'année - Salle Sévigné

Mercredi 15 : Oreditous - Assemblée Générale - Rue de Gourden

Vendredi 17 : Syndicat d'Initiative - vernissage expo - Bibliothèque

Dimanche 19 : Ecoles privées - kermesse - Aire de Niederfishbach

Mercredi 22 : Loisirs des Retraités - Club - Salle Sévigné

Vendredi 24 : Comité des Fêtes - St Jean - Salle Omnisports A. Bréal

Dimanche 26 : Ecoles publiques - fête de plein air - Ecole maternelle ou terrain de basket